

1. DÉNOMINATION DE PROFESSION

4 0732 07 02 Hűtő- és szellőzésrendszer-szerelő

2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION

Installateur de systèmes de réfrigération et de ventilation

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE À TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

- mettre l'accent sur l'acquisition et l'utilisation appropriée des connaissances en matière d'ingénierie électrique, de contrôle et de régulation;
- installer, mettre en place, faire fonctionner et entretenir des systèmes de réfrigération, de climatisation, de pompe à chaleur et de ventilation sur la base d'un plan établi par l'architecte;
- appliquer des pratiques d'ingénierie respectueuses de l'environnement;
- connaître et utiliser les systèmes, les composants, les instructions d'installation et de montage des appareils;
- dans le cadre de son travail préparer les joints soudés, brasés, pressés et autres types de joints, ainsi que les éléments individuels des conduits, les formes, les branches, les supports, les attaches, les soutiens;
- vérifier l'étanchéité des joints des tuyaux, sur lesquels il peut appliquer une protection thermique et anticorrosion;
- corriger les erreurs survenues lors de la mise en service ou de l'exploitation.

4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER

7521 Installateur de réseaux de conduites et de tuyaux

7522 Installateur de systèmes de ventilation, de réfrigération et de climatisation

(*) Note explicative:

¹ En langue originale. | ² La traduction indicative de la dénomination. | ³ À remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</p> <p>Ministère de l'Innovation et de la Technologie</p>																								
<p>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p> <p>N° DKK: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : 10%, Examen professionnel : 90%</p>																								
<p>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du supplément au certificat: 2024.07.18</p>	<p>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Examen professionnel</td> </tr> <tr> <td colspan="2">central interactif</td> </tr> <tr> <td>Connaissance de systèmes de réfrigération et de ventilation</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">tâche de projet</td> </tr> <tr> <td>Pratiques des systèmes de réfrigération et de ventilation</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Partie A) de l'examen: Portefeuille</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Partie B) de l'examen: Travail de projet</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en notes</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis		Examen professionnel		central interactif		Connaissance de systèmes de réfrigération et de ventilation	5	tâche de projet		Pratiques des systèmes de réfrigération et de ventilation	5	Partie A) de l'examen: Portefeuille	5	Partie B) de l'examen: Travail de projet	5	Résultat de l'examen professionnel en pourcentages			100%	Résultat de l'examen professionnel en notes			5
Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis																									
Examen professionnel																									
central interactif																									
Connaissance de systèmes de réfrigération et de ventilation	5																								
tâche de projet																									
Pratiques des systèmes de réfrigération et de ventilation	5																								
Partie A) de l'examen: Portefeuille	5																								
Partie B) de l'examen: Travail de projet	5																								
Résultat de l'examen professionnel en pourcentages																									
	100%																								
Résultat de l'examen professionnel en notes																									
	5																								
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p>	<p>Accords internationaux</p>																								
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																									
<p>Base légale</p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Loi LXXX de 2019 sur l'enseignement et la formation professionnels.</p>																									

6. MODES D'ACCÈS AU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle	Répartition du nombre total d'heures du programme
Durée totale de la formation	2078 heures
<p>Niveau d'entrée requis:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation scolaire antérieure : Enseignement primaire - Avis d'aptitude à la santé au travail nécessaire <p>Plus d'informations:</p>	
<p>MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</p> <p>Travaux de fondations électroniques</p> <p>Fondements du génie civil I.</p> <p>Compétences en matière de dessin technique</p> <p>Méthodes de mesure du génie civil I.</p> <p>Tuyauteries du génie civil</p> <p>Systèmes de production de froid I.</p> <p>Systèmes de production de froid II.</p> <p>Travaux d'installation électrique</p> <p>Technique de ventilation I.</p> <p>Technique de ventilation II.</p> <p>Fondements du génie civil II.</p> <p>Méthodes de mesure du génie civil II.</p> <p>Documentation du génie civil et gestion des travaux</p> <p>MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE</p> <p>Connaissance du marché du travail</p> <p>Langue étrangère professionnelle</p> <p>Travaux de fondations électroniques</p> <p>Fondements du génie civil I.</p> <p>Compétences en matière de dessin technique</p> <p>Systèmes de production de froid I.</p> <p>Systèmes de production de froid II.</p> <p>Travaux d'installation électrique</p> <p>Technique de ventilation I.</p> <p>Technique de ventilation II.</p> <p>Fondements du génie civil II.</p> <p>Méthodes de mesure du génie civil II.</p> <p>Documentation du génie civil et gestion des travaux</p>	<p>HORAIRE</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>HORAIRE</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>12 heures</p> <p>160 heures</p> <p>472 heures</p>
<p>Les exigences relatives à l'éducation et à l'accomplissement des formations, ainsi que les conceptions de programmes sont disponibles à l'adresse suivante: https://ikk.hu.</p> <p>Le présent supplément au certificat a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.</p> <p>Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes : https://nrk.nive.hu</p>	

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2024.07.18

CACHET